

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

Séance du 11/09/2023

Date de la convocation:
05/09/2023
Date d'affichage:
05/09/2023

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 32

L'an 2023 et le 11 septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle communale de Kutzenhausen, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : FÏLSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STURM Céline.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, WACKER Patrick, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : MM : JUNG Jean-Yves représente WEINLING-HAMEL Elisabeth, ROS Jean-Charles représente FERBACH Dominique, HERRMANN Pierre représente WALTER Dany, SCHAEFER Marc représente DUDT Lysiane.

Suppléants – sans délégation de vote : MM : JOTZ Ludovic, ROCCHI Jacques.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille donne procuration à ISEL Roger, DUDT Lysiane est représentée par SCHAEFER Marc, STIEFEL Martine donne procuration à LEDIG Evelyne, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth est représentée par JUNG Jean-Yves.

MM, FERBACH Dominique est représenté par ROS Jean-Charles, KLEIN Mathias donne procuration à CUNTZ Freddy, PFEIFFER-RINIE Dominique donne procuration à WERNERT Stéphane, TRITSCHBERGER Hervé donne procuration à STURM Céline, WALTER Dany est représenté par HERRMANN Pierre, WEISS Damien donne procuration à SIEDEL Dominique.

Elus suppléants excusés :

MM : HEBTING Benoit, HOCH Georges, OSTER Rémy, ROMIAN Serge

Elus absents :

Titulaires : MME : CRONMULLER Martine

MM. RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle.

MM., FISCHER Alain, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M. BALL Jean-Claude

Réf : 062.2023
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

062.2023 : Fiabilisation de l'inventaire préalable au passage en M57 : Révision de numéros d'inventaire et adaptation des durées d'amortissement : Budgets annexes CADT n°64881, bâtiment innovant n°64888.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°101.2009 du 07.12.2009 relative à la fixation des durées et seuils d'amortissement des biens,

Vu la délibération n°149.2015 du conseil communautaire en date du 09.11.2015 : « Dotation aux amortissements : fixation des durées et seuils d'amortissement des biens et études »,

Vu la délibération n°029.2023 du conseil communautaire en date du 03.04.2023 : « Approbation du budget primitif 2023 de l'établissement : Budget principal et budgets annexes »,

Considérant l'engagement d'une démarche de fiabilisation de l'inventaire préalable au passage à la nouvelle nomenclature comptable M57, conduisant notamment à revoir les numéros d'inventaire (subdivisions et fusions) et durées d'amortissements de biens au sein des budgets annexes CADT n°64881 et BATI n°64888,

Considérant pour le budget annexe CADT la nécessité de subdiviser le numéro d'inventaire 2015OUV29 et de mettre la cadence d'amortissement en conformité, ainsi que d'amortir les subventions se rapportant au Château des défis®, non amorties à ce jour pour un montant de 161 064 €,

Considérant pour le budget annexe BATI, la fin des travaux du bâtiment au 11.04.2016, la durée d'amortissement des bâtiments fixée à 20 ans, et le montant d'amortissement annuel de 38 983,75 €, soit depuis 2017 un montant de 233 902,50 €, alors que le bâtiment n'a été amorti qu'à hauteur de 186 255,04 €, et qu'il reste 14 annuités à amortir,

Considérant l'appui de la conseillère aux décideurs locaux,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **Pour le budget annexe CADT :**
 - **De subdiviser le numéro d'inventaire 2015OUV29 comme suit :**
 - **En 2015OUV29 pour les dépenses se rapportant au parcours ludique pour un montant de 148 511,20 €,**
 - **En 2015OUV30 pour les dépenses se rapportant aux installations du podium pour un montant de 43 549,30 €,**
 - **En 2015OUV31 pour les dépenses se rapportant aux installations vitrines d'information et abris bus pour 7 204,08 €.**
 - **De mettre la cadence d'amortissement de ces subdivisions en conformité avec**

la délibération fixant les durées d'amortissement n°149.2015 en date du 09/11/2015 comme suit à compter de 2018 :

- **2015OUV29 : Equipements sportifs et jeux : 10 ans**
- **2015OUV30 : Agencement et aménagement de bâtiments et équipements techniques : 20 ans**
- **2015OUV31 : Vitrines d'information et abris bus : 10 ans**
- **De procéder au rattrapage des amortissements ci-dessus listés depuis 2018 sur le budget 2023, soit 6 annuités :**
 - **2015OUV29 : 62 538,22 € (89 106,72 € - 26 568,50 € déjà amortis)**
 - **2015OUV30 : 13 064,79 €**
 - **2015OUV31 : 4 322,45 €**
- **D'amortir les subventions se rapportant au Château des défis®, pour une durée de 10 ans et de démarrer cet amortissement en 2018, conformément au démarrage de l'amortissement du projet auquel il se rapporte,**
- **De prendre acte du rattrapage des amortissements sur le budget annexe 2023 pour un montant de 96 638,40 €.**
- **Pour le budget annexe bâtiment innovant :**
 - **De lisser le rattrapage d'amortissement de 47 647,48 € sur la durée d'amortissement résiduelle de 14 ans, soit 3 403,39 € par an pour le bien considéré,**
 - **De rajouter ce rattrapage d'amortissement à partir de l'exercice 2023, ce qui porte l'amortissement annuel à 42 387,14 €.**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/09/2023

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance, BALL Jean-Claude

Le président, ISEL Roger